

**CONVOCACTION**

Le 25 juin 2021, le Maire de La Ferrière-Aux-Etangs a convoqué le Conseil Municipal en réunion ordinaire pour le 30 juin 2021 à 20 heures au lieu habituel des séances.

**Ordre du jour**

- Droit de préemption
- Crise COVID – Plan de relance de l'Etat – Volet "Renouvellement forestier" – Demande d'aide – Délégation du Conseil Municipal au Maire
- Vente d'un bien communal situé 4 rue de la Mairie
- Tarifs des repas de la cantine communale à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021
- 
- Questions diverses

**SEANCE DU 28 JUILLET 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 28 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de La commune de La Ferrière Aux Etangs, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Vincent BEAUMONT, Maire.

Présents : Dominique GOURDOU, Betty GUÉRIN, Laurence LALÈS, Adjoints, Joseph COLIN, Monique POUPIN, Sylvie LBOUGRE, Flora BOURBAN, Karine ÉMERY-VALOI, Stéphane LUCAS, Luc GUILLEMIN, Dimitri LESAGE, Jean-Louis MARIE, Chantal GOUAULT et Thierry OLIVIER

Absents représentés : Jean-Philippe BLANCHARD, Jean-Marc RAOULT et Laurence GOSSELIN représentés par Sylvie LBOUGRE, Laurence LALÈS et Betty GUÉRIN

Absente : Caroline DELÉPINE

Conformément à l'article 29 du Code Municipal Joseph COLIN a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

**CRISE COVID – PLAN DE RELANCE DE L'ETAT – VOLET "RENOUVELLEMENT FORESTIER" – DEMANDE D'AIDE – DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

40

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Communale que dans le volet renouvellement forestier de son plan de relance, l'Etat dédie 150 millions d'euros pour aider les propriétaires forestiers dans le contexte du changement climatique en orientant la sylviculture vers le développement du bois d'œuvre. L'objectif est d'améliorer, adapter ou reconstituer 45 000 hectares de forêts avec environ 50 millions d'arbres. Le volet renouvellement forestier du plan de relance s'inscrit en cohérence avec les priorités de la feuille de route pour l'adaptation des forêts au changement climatique, préparée par les acteurs de la forêt et du bois.

Les aides de l'Etat sont destinées :

- aux peuplements sinistrés par des phénomènes abiotiques ou biotiques : taux d'aide 80%
- aux peuplement vulnérables aux effets du changement climatique : taux d'aide 60%
- aux peuplements pauvres : taux d'aide 60%

Dans ce cadre, une commune propriétaire d'une ou de parcelles forestières bénéficiant du régime forestier et ayant un document de gestion durable, peut donner mission dans le cadre d'une prestation à l'ONF, opérateur retenu par l'Etat en tant que porteur de projet pour reconstituer les peuplements forestiers ayant subi des dommages causés par les sécheresses des années 2018, 2019 et 2020 ou des crises sanitaires liées :

- soit par plantations et enrichissements pour lesquels sera appliqué le barème national arrêté par le MAA le 29 septembre 2020

- soit par travaux en faveur des mélanges (nettoisement-dépressage et/ou détournage par éclaircie à bois perdu) qui se feront sur présentation de devis et production de factures.

L'aide de l'Etat bénéficie aux propriétaires forestiers publics ou à leurs groupements dans la limite du plafond de minimis entreprises, fixé à 200 000 € au cours des trois derniers exercices fiscaux. Ce plafond pourra être supprimé au cours de l'opération, sous réserve des suites données par les services de la Commission européenne sur les régimes d'aide notifiés transmis par la DGPE.

Lorsqu'une commune donne mission à l'ONF retenu en tant qu'opérateur pour reconstituer un peuplement forestier, au regard du devis fourni par celui-ci, elle lui confie les prestations suivantes :

- Réalisation du diagnostic des surfaces à reconstituer ;
- Préparation, dépôt et suivi du dossier de demande de subvention ;
- Assistance de la commune à la passation des marchés pour l'ensemble des travaux (y compris la fourniture de plants) dans le respect des seuils de la commande publique en assurant le suivi et la réception des travaux réalisés par les entreprises retenues.

Afin de bénéficier d'une aide de l'Etat au titre du volet renouvellement forestier du plan de relance, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- donne délégation à Monsieur le Maire pour déposer une demande d'aide de l'Etat au titre du volet renouvellement forestier du plan de relance pour reconstitution des parcelles forestières
- désigne l'ONF comme opérateur pour réaliser les missions ci-dessus ;
- demande à l'ONF d'élaborer l'aménagement forestier
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

#### **VENTE D'UN BIEN COMMUNAL SITUE 4 RUE DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Communale que par délibération en date du 30 juin 2021, il a été décidé de la vente d'un bien immobilier situé 4 rue de la Mairie, cadastré section AC n°46.

A la suite de l'installation d'un panneau informant de la vente, deux offres d'achat sont parvenues en mairie. Monsieur le Maire en donne lecture.

Un débat s'engage sur les conditions dans lesquelles ces offres ont été faites, notamment l'inégalité des informations fournies aux potentiels acquéreurs.

Considérant que les règles de non transparence de la procédure de vente n'ont pas été respectées, le Conseil Municipal décide de sursoir à la vente du bien.

Monsieur le Maire propose de prendre conseil auprès d'un juriste, afin de définir une nouvelle procédure garantissant l'égalité de traitement entre les différents acquéreurs potentiels.

#### **TARIFS DES REPAS DE LA CANTINE COMMUNALE A COMPTE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2021**

**41**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Communale que, dans le cadre de la loi EGALIM, l'intégration du bio et des produits en circuit court dans les menus va engendrer une augmentation des tarifs pratiqués par le prestataire de service.

Il est proposé que cette augmentation soit supportée en totalité par les familles, sachant que la commune prend déjà en charge une partie du coût d'un repas.

Conscient de l'impact financier provoqué par cette augmentation, il est également proposé de ne pas augmenter les tarifs pour les familles dont le Quotient familial est inférieur ou égal à 650 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 POUR et 2 ABSTENTIONS, fixe les tarifs de la cantine communale, comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 :

	Communes de La Ferrière Aux Etangs – Saint André de Messei – Saires La Verrerie		Autres Communes
	Quotient familial C.A.F ≤ à 650 €	Quotient familial C.A.F > à 650 €	
Repas maternelle	3.42	3.68	4.49
Repas élémentaire	3.42	3.68	4.81
Repas adulte	5.07	5.07	5.07

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES DU  
22 JUILLET 2021**

Monsieur le Maire rappelle un des points importants abordés lors de la réunion, à savoir les quelques règles qui conditionnent le choix des investissements, ainsi que leurs hiérarchisations.

Ceci est d'autant plus nécessaire en raison de la baisse des dotations de l'Etat (2008 : 465 936 € - 2021 : 334 862 €) et l'obligation de prioriser les projets d'investissement, lors des demandes de subventions.

Il y aura donc des choix à faire par rapport aux différents projets, en fonction notamment des subventions allouées, et en conséquence du reste à charge de la commune.

Il faut par ailleurs s'assurer que le budget communal puisse supporter ce reste à charge, en terme de trésorerie et la totalité du projet, en terme de document comptable.

Monsieur le Maire rappelle les engagements pris, à savoir :

- pas d'augmentation de l'impôt
- pas d'augmentation de la dette

\_\_\_\_\_

Monsieur le Maire propose aux élus de se retrouver lors d'une réunion Toutes Commissions le mercredi 8 septembre 2021 à 20 heures. Si nécessaire, elle sera transformée en réunion du Conseil Municipal.

\_\_\_\_\_

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 21 heures 54.

Signature des membres présents :

Vincent BEAUMONT, Maire	
Dominique GOURDOU, 1 <sup>er</sup> Adjoint	
Betty GUÉRIN, 2 <sup>ème</sup> Adjointe	
Laurence LALÈS, 4 <sup>ème</sup> Adjointe	
Joseph COLIN, Conseiller	
Monique POUPIN, Conseillère	

Sylvie LEBOUGRE, Conseillère	
Flora BOURBAN, Conseillère	
Karine EMERY-VALOI, Conseillère	
Stéphane LUCAS, Conseiller	
Luc GUILLEMINE, Conseiller	
Dimitri LESAGE, Conseiller	
Jean-Louis MARIE, Conseiller	
Chantal GOUAULT, Conseillère	
Thierry OLIVIER, Conseiller	